

ACTE 3 DE LA DECENTRALISATION POSITION DE L'UNAT

LE TOURISME, UNE COMPETENCE PARTAGEEE AVEC POUR CHEF DE FILE : LA REGION

Oui à une « action publique simplifiée, plus proche des citoyens, donc plus efficace et moins coûteuse » mais dans le cadre d'un projet concerté et partagé !

Le Tourisme, oublié ou simple « compétence d'ajustement » dans la répartition entre Région et Département ?

Tel se pose notre questionnement à la lecture de l'avant projet de « Lois de décentralisation et de réforme de l'action publique », ferment du fameux Acte 3 de la décentralisation portée par Mesdames les Ministres Marylise Lebranchu et Anne-Marie Escouffier.

Cet avant-projet, dans sa présentation au Conseil des Ministres du 10 Avril prévoit de confier la compétence Tourisme aux Départements.

Cette orientation a été prise sans concertation de l'UNAT, réseau fort de 56 membres nationaux et de 524 membres fédérés par nos unions régionales.

Les adhérents de l'UNAT sont implantés sur la totalité du territoire national. Ils regroupent plus de 1400 établissements, accueillent chaque année plus de 4,5 millions de personnes, emploient près de 45 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires tourisme de l'ordre de 1,6 milliards d'euros.

Porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire, considérant le Tourisme comme un facteur d'émancipation individuelle et collective, nous oeuvrons, à travers une activité économique non lucrative, en faveur de l'accès aux vacances pour le plus grand nombre.

Nous restons donc très attachés à une politique nationale forte soutenant notre secteur, qui se développe autour :

- d'une ambition pour un Tourisme au service de tous avec une attention particulière et des réponses originales apportées aux publics les plus éloignés des vacances,
- d'un état d'esprit prônant l'ouverture, la tolérance et la convivialité auprès de tous les publics,
- d'une dynamique portant des innovations éducatives et sociales et développant des partenariats durables.

Cependant, cette évolution permanente et ce changement d'échelle ne peuvent s'appuyer que sur des territoires cohérents et articulés aux politiques nationales et européennes.

Aujourd’hui, la compétence tourisme peut se retrouver à tous les étages : de la Commune à l’Etat en passant par les Intercommunalités, les Départements et les Régions...

Cette diversité peut être parfois jugée complexe pour les opérateurs et coûteuse pour les finances publiques. **Dès lors, la nomination d'un chef de file s'impose et pour nous, c'est la Région.**

Les limites d'une compétence touristique confiée au département

Il ne s’agit pas ici de remettre en cause l’apport des comités départementaux du tourisme, de certaines politiques départementales en faveur des dispositifs d’aide au départ ou encore d’aide à la rénovation...

Nous ne pouvons nier la connaissance de notre secteur et sa proximité avec nombre de conseillers généraux, d’élus locaux, ni le lien avec les dynamiques de développement local.

Cependant, la compétence Tourisme ne nous semble pas être au cœur des préoccupations départementales. La priorité des départements demeure l’action sociale et citoyenne, priorité renforcée par l’intitulé de l’avant-projet de loi : « Développer les solidarités territoriales et la démocratie locale ».

Le Tourisme en général et les adhérents de l’Unat plus particulièrement, y contribuent notamment à travers les collaborations avec les réseaux de transports, les actions en faveur de la préservation des espaces naturels ou encore la participation à la vie citoyenne des territoires.

Aujourd’hui, nous constatons que de nombreux Conseils Généraux sont étranglés par leurs obligations réglementaires. Déjà, certains d’entre eux ont été contraints de procéder à des arbitrages budgétaires et se désengagent du secteur du Tourisme, au profit de mutualisations de tous ordres avec les Conseils Régionaux.

Et, au delà du risque d’être budgétairement marginalisée au regard des obligations d’action sociale de chaque département, la compétence touristique recouvre d’autres dimensions plus fondamentales qui se trouvent inscrites dans le chapitre de l’avant-projet de loi consacré aux Régions.

Les acteurs du Tourisme Social et Associatif prêts à se mobiliser avec « les Régions pour la croissance et l’emploi et promouvoir l’égalité des territoires » !!

A vocation non lucrative, mais engagés sur le marché et faisant face à un contexte concurrentiel croissant, les acteurs du Tourisme Social et Associatif s’inscrivent dans le développement économique, les politiques d’emploi et de formation.

Soucieux d’adapter et d’améliorer leurs offres, les adhérents de l’Unat doivent pouvoir poursuivre le travail engagé au côté des Régions, notamment autour de la question du patrimoine immobilier.

Ce partenariat doit pouvoir se reposer sur l'octroi de fonds européens qui constituent aujourd'hui une condition nécessaire et incontournable au maintien d'une politique adaptée facilitant l'accès aux vacances pour le plus grand nombre.

Ancrés sur tous les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux, maritimes ou montagneux, riches ou pauvres, nos établissements participent activement à l'aménagement, à la promotion et à la vie quotidienne de chacun d'eux.

La Région est donc pour nous, le chef de file naturel de la compétence touristique.

Notre revendication ne relève ni d'une lubie, ni d'un caprice ou encore d'un anti-départementalisme mais d'une recherche de cohérence et d'efficacité pour notre secteur.

Cette politique régionale touristique forte et pertinente que nous appelons de nos vœux ne pourra réussir qu'à la double condition d'être appuyée par une politique nationale structurée et lisible en faveur du secteur et articulée dans ses interventions avec les différents échelons de proximité et en premier lieu : les Départements.